

1. NAME OF CORPORATION / DÉNOMINATION SOCIALE :		
2. CORPORATE ACCESS NUMBER / NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ :		
3. JURISDICTION WHERE CORPORATION IS TO BE CONTINUED: AUTORITÉ LÉGISLATIVE SOUS LE RÉGIME DE LAQUELLE LA SOCIÉTÉ DOIT ÊTRE PROROGÉE :		
4. DATE SHAREHOLDERS APPROVED CONTINUANCE BY SPECIAL RESOLUTION: DATE À LAQUELLE LES ACTIONNAIRES ONT AUTORISÉ LA PROROGATION PAR VOIE D'UNE RÉOLUTION SPÉCIALE :		
5. DID ANY SHAREHOLDER DISSENT TO THE PROPOSED CONTINUANCE? / Y AVAIT-IL DES ACTIONNAIRES DISSIDENTS?		
6. HAVE CREDITORS BEEN INFORMED THAT THE CORPORATION IS BEING CONTINUED TO ANOTHER JURISDICTION? LA SOCIÉTÉ A-T-ELLE AVISÉ SES CRÉANCIERS QU'ELLE SERAIT PROROGÉE SOUS LE RÉGIME D'UNE AUTRE AUTORITÉ LÉGISLATIVE?		
7. THERE ARE NO ACTIONS, SUITS OR PROCEEDINGS PENDING AGAINST THE CORPORATION, NOR ANY UNSATISFIED JUDGMENTS OR ORDERS OUTSTANDING AGAINST THE CORPORATION EXCEPT AS FOLLOWS: IL N'EXISTE AUCUNE CAUSE D'ACTIONS NI POURSUITE ENGAGÉE CONTRE LA SOCIÉTÉ, NI AUCUNE ORDONNANCE NI AUCUN JUGEMENT NON EXÉCUTÉ RENDU CONTRE LA SOCIÉTÉ HORMIS :		
8. THE CORPORATION HAS NOT MADE A DISTRIBUTION OF ITS SECURITIES TO THE PUBLIC WITHIN THE MEANING OF SUBSECTION 3(2) OF THE <i>BUSINESS CORPORATIONS ACT</i> . LA SOCIÉTÉ N'A PROCÉDÉ À AUCUNE ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES PAR VOIE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE TEL QU'ON L'ENTEND AU PARAGRAPHE 3.2 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DU YUKON.		
9. THE CORPORATION BELIEVES THAT THE LAWS OF LA SOCIÉTÉ EST D'AVIS QUE LES LOIS EN VIGUEUR EN OU AU _____ PERMIT A YUKON CORPORATION TO APPLY TO THAT JURISDICTION FOR CONTINUANCE AND THE LAWS ARE OF SIMILAR EFFECT TO SUBSECTION 191(9) OF THE <i>BUSINESS CORPORATIONS ACT</i> . AUTORISENT UNE SOCIÉTÉ YUKONNAISE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PROROGATION SOUS LE RÉGIME DE CETTE AUTORITÉ LÉGISLATIVE ET QUE LA LOI SOUS LE RÉGIME DE LAQUELLE LA SOCIÉTÉ SERA PROROGÉE PRÉVOIT ESSENTIELLEMENT LES MÊMES ÉLÉMENTS QUE CEUX ÉNONCÉS AU PARAGRAPHE 191.9 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DU YUKON.		
10. DATE / DATE	SIGNATURE / SIGNATURE	TITLE / TITRE

Personal information contained on this form is collected under the *Business Corporations Act* and will be used to compile a public registry. For further information, contact the Manager, Corporate Affairs at (867) 667-5225, toll free within Yukon 1-800-661-0408.

Les renseignements personnels contenus dans ce document sont recueillis en vertu de la Loi sur les sociétés par actions et seront utilisés afin d'établir un registre public. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Entreprises, associations et coopératives, au (867) 667-5225, ou sans frais au Yukon au 1-800-661-0408.

Notice of Discontinuance

BUSINESS CORPORATIONS ACT

Instructions:

Please submit this information for filing with the Registrar of Corporations to:

Corporate Affairs, C-6
Department of Community Services
Box 2703
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

- 1. Name of Corporation:** Use the full legal name of the corporation.
- 2. Corporate Access Number:** This five-digit number will be noted on your certificate of registration or amalgamation.
- 3. Jurisdiction where corporation is to be continued:** State the jurisdiction the corporation is continuing to.
- 4. Date shareholders approved continuance...:** Indicate the date the shareholders passed the special resolution to continue the corporation.
- 5. Did any shareholder dissent to the proposed continuance?**
- 6. Have creditors been informed that the corporation is being continued to another jurisdiction?**
- 7. Identify any pending actions, suits or proceedings, and any outstanding orders or unsatisfied judgements against the corporation.**
- 8. Confirm that the corporation has not made a distribution of its shares to the public.**
- 9. Confirm that the laws of the new jurisdiction are similar in effect to Section 191.9 of the *Business Corporations Act*.** Please note that you may be required to provide a legal opinion from the new jurisdiction to this effect.
- 10. Signature:** This document must be signed by a director, officer, or authorized agent of the corporation.

Other information required:

- Certified true copy of the Certificate of Continuance
- Certified true copy of the Articles of Continuance
- Legal opinion to support subsection 191(9) of the *Business Corporations Act* (if required)
- Fee of **\$95.00**, which includes the \$20.00 Yukon Gazette fee

Please note: Your certificate of discontinuance will be dated for the date the documents and fees are received, unless you ask that it be dated for the date of continuance.

Avis de changement de régime

LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Instructions :

Veillez faire parvenir les renseignements demandés à l'adresse suivante pour dépôt auprès du registraire des sociétés :

Entreprises, associations et coopératives, C-6
Ministère des Services aux collectivités
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

- 1. Dénomination sociale :** Inscrivez la dénomination sociale au long.
- 2. Numéro d'enregistrement :** Il s'agit du numéro à cinq chiffres figurant sur le certificat d'enregistrement ou de fusion.
- 3. Autorité législative sous le régime de laquelle la société doit être prorogée :** Indiquez sous le régime de quelle autorité législative la société est prorogée.
- 4. Date à laquelle les actionnaires ont autorisé la prorogation... :** Indiquez à quelle date les actionnaires ont adopté une résolution spéciale autorisant la prorogation.
- 5. Y avait-il des actionnaires dissidents?**
- 6. La société a-t-elle avisé ses créanciers qu'elle serait prorogée sous le régime d'une autre autorité législative?**
- 7. Signalez toute cause d'actions ou poursuite déjà engagée contre la société ainsi que toute ordonnance ou tout jugement non exécuté rendu contre la société.**
- 8. Confirmez que la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières par voie de souscription publique.**
- 9. Confirmez que la loi sous le régime de laquelle la société est prorogée prévoit essentiellement les mêmes éléments que ceux énoncés au paragraphe 191.9 de la Loi sur les sociétés par actions du Yukon.**
- 10. Signature :** Le présent formulaire doit être signé par un administrateur/une administratrice, un dirigeant/une dirigeante ou un agent/une agente autorisé(e).

Autres pièces requises :

- Copie conforme du certificat de prorogation
- Copie conforme des clauses de prorogation
- Au besoin, avis juridique confirmant le respect du paragraphe 191.9 de la Loi sur les sociétés par actions du Yukon.
- Droits de **95 \$** (qui incluent les droits de publication dans la Gazette du Yukon, soit 20 \$)

Nota : Le certificat de changement de régime sera établi à la date à laquelle les documents requis accompagnés des droits afférents ont été reçus, à moins que vous demandiez expressément qu'il porte la même date que celle inscrite sur le certificat de prorogation.